



## **COMPTE RENDU DU CHSCT DE LA SAVOIE** **DU 24 NOVEMBRE 2015**

En ouverture du CHSCT, le Président a rendu hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 et au douanier abattu la veille. Il a ensuite présenté Madame BEAULIEU de la société UBIQUS, chargée d'aider la secrétaire animatrice à la rédaction du Procès Verbal de la séance.

Nous, représentants du Personnel, avons rappelé à cette occasion notre opposition à l'intervention d'une société extérieure tant pour des raisons de principe que de coût.

Nous revendiquons toujours l'attribution d'une secrétaire animatrice à temps plein pour le CHSCT de la Savoie.

### **-I- Centralisation de la taxe TRSVR ou "taxe à l'essieu"**

Suite à l'abandon par le gouvernement de la "taxe poids-lourds", il a été décidé de réaffecter les personnels et les locaux prévus pour la gestion de cette taxe. En conséquence, la gestion de la TRSVR ou taxe à l'essieu sera désormais centralisée à Metz.

Les services locaux conserveront la gestion des journaliers ainsi que le contrôle et le contentieux liée à la taxe. Sur la DR de Chambéry, 4 emplois seront transférés sur les 7 recensés, répartis sur 3 services (les bureaux de Douane de Chambéry Bissy et de Grenoble plus la Recette Régionale de Chambéry).

La restitution des 4 emplois à la DG Douane n'entraîneront ni fermeture de structure ni déplacement d'agents, tout du moins au niveau de la DR d'après le Directeur des Douanes.

Les agents concernés par ces suppressions d'emploi à la DR resteront affectés sur leur résidence actuelle et seront orientés vers d'autres missions. Le surnombre créé s'annulera par le non remplacement des départs à la retraite.

Le volet formation des agents touché par cette réorganisation nous a semblé pour le moins imprécis.

En conséquence, bien que ce point n'était qu'une information, les représentants du personnel ont émis un avis négatif sur cette restructuration (voir document en annexe).

### **-II- Accidents du travail**

Sous l'impulsion de Mme Bardon, une équipe pluridisciplinaire a été mise en place chargée de gérer les situations d'urgence en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Cette équipe est constituée du médecin de prévention(MP), des assistants de prévention (AP) des deux directions, de l'assistante sociale (AS) et de l'Inspecteur Santé et Sécurité du Travail(ISST).

S'agissant des accidents du travail, chaque déclaration fait l'objet d'une fiche établie par le MP et destinée à une analyse plus complète. Le but est de faciliter la réflexion sur la nature de l'intervention possible afin de réduire le risque.

Lors de ce CHSCT, le MP a présenté un outil d'analyse statistique afin d'aider le CHSCT à identifier les facteurs sur lesquels il serait possible d'agir. Cet outil serait complémentaire à l'analyse au cas par cas déjà effectué par le CHSCT. Dès 2016, nous veillerons à son utilisation.

### **-III- Le COPIL « risques physiques »(Comité de Pilotage)**

L'idée de la création du COPIL provient d'une alerte du MP de la Savoie lors d'une réunion plénière du CHSCT en date du 14 octobre 2014 concernant les risques des agents en matière de TMS (Troubles Musculos Squelettiques). Sa mise en place a été actée lors du CHSCT du 27 mars 2015.

Le COPIL se réunira au moins une fois par an. Il a pour finalité :

- d'œuvrer pour la prévention des risques physiques en général au sein des services, et dans le Plan d'Action et de Prévention en particulier ;
- donner du sens, de l'efficacité et de la cohérence aux actions budget du CHSCT 73.

Son but est de réfléchir notamment au sein de Groupes de Travail (GT) aux moyens de réduire les TMS dans le cadre professionnel. Par exemple, cela concerne principalement, pour la Douane, les risques liés aux postures lors de la manutention des charges, et pour la Douane et la DDFIP, ceux liés au travail sur écran. Ces risques sont présents sur beaucoup de lignes des DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) de la DGDDI et de la DDFIP.

Au niveau du budget, l'objectif est la rationalisation de l'existant dans :

- l'installation de nouveaux sièges ergonomiques (ex : rédaction de mémo d'utilisation des sièges, fiche de suivi pour les utilisateurs de ces sièges) ;
- l'amélioration de l'installation de chaque agent avec une attention particulière sur les nouveaux arrivants ;
- la construction du budget- ;
- la formation des membres du CHSCT.

Sa composition-:

- les acteurs de prévention, qui sont le MP , l'ISST, les AP de la DGDDI et de la DDFIP.
- un représentant de l'Administration qui sera le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources (DPPR) de la DDFIP.
- un référent et son suppléant, membres du CHSCT 73.
- deux représentants du personnel membres du CHSCT 73.

Nous avons malheureusement constaté que l'Administration profite de ce COPIL pour reporter ses obligations sur les représentants des personnels qui y participeront. Malgré quelques aménagements obtenus en séance, nos Directeurs démontrent une fois de plus le peu d'intérêt pour ces problématiques en ne dégageant pas les moyens suffisant notamment en personnel.

Le CHSCT, en particulier les représentants des personnels, ne serait pas opposé à la création de COPIL pour aborder d'autres problématiques comme l'insertion des personnels en situation de handicap.

Enfin, lors de ce CHSCT, la Société ETHIC ERGONOMIE a été retenue pour la formation "Sensibilisation et Prévention des TMS" à destination des membres du CHSCT.

#### **-IV- Budget**

Une fois de plus, nous avons dû procéder à des aménagements du budget de fin d'année en rapport avec la rigidité du système CHORUS.

En effet, lors du CHSCT du 27/10/15, la pose de barrière avait été votée à l'appui de devis pour un montant de 15 000 € environ. L'entreprise choisie ne peut malheureusement pas effectuer les travaux avant mi-décembre. De ce fait, il n'est pas possible de prendre en compte la facture dans le système...

Afin de perdre le moins de budget possible, nous avons donc accepté des dépenses refusées initialement et financé l'achat de petits matériels (bras support) et de sièges ergonomiques.

Par ailleurs, comme chaque année, nous avons accordé le lancement de formation CHSCT sur le début d'année 2016.

#### **-V- Questions Diverses**

- Suite à la demande des représentants du personnel, les médecins de prévention de l'Isère et de la Haute Savoie ont communiqué leur rapport annuel ;
- Pour l'ambiance climatique dans certains sites et services de la DDFIP en **période** de canicule, il a été déploré par les représentants du personnel un certain manque de réactivité de la part de la Direction. Lors de CHSCT, il a été décidé un recensement des ventilateurs sur les sites et services de la DDFIP ;
- Le problème de l'évacuation au CFP de Chambéry, avenue de Bassens, au deuxième étage (passage étroit et encombré, problème de visibilité du BAE) est maintenant résolu. Le directeur du PPR de la DDFIP a rappelé *qu'une largeur minimum de 90 cm doit exister et que les armoires présentes éventuellement dans des couloirs doivent être fermées* ;
- Un point d'information a été demandé sur la situation des agents de la BSI de Montmélian ;
- il a été évoqué la dématérialisation des Registres d'Hygiène et Sécurité de la DGDDI et de la DDFIP; le directeur du PPR de la DDFIP et le président du CHSCT en tant qu'aussi Directeur Régional des Douanes de Chambéry se sont engagés à regarder sa faisabilité ainsi que sa création.

#### **Pour Solidaires Finances**

##### **Titulaire**

Thierry SCHUTTERS (DDFIP)

##### **Expert**

Anne Gaelle CENDRE (Douanes)

Damien TRESALLET (DDFIP)

#### **Pour la CGT Finances**

##### **Titulaires**

François CHABERT (DDFIP)

David DOUCEY (Douanes)

##### **Suppléant**

Christelle RAFATELLI (DDFIP)

#### **Pour FO Finances**

##### **Titulaire**

Jean-Jacques PEYRONNEL (DDFIP)